

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE **DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Conformément à la mission qui leur a été confiée en Assemblée Générale, les membres de la Commission de Contrôle du secteur subventionné, à savoir Pierre BERARD de l'ATSCAF des Vosges et Patrick MACHINAL de l'ATSCAF du Bas-Rhin, se sont réunis au siège de la Fédération afin d'examiner les comptes de la gestion 2019/2020.

Compte tenu de la pandémie « Covid-19 » et des dispositions sanitaires qu'elle a engendrées, cette réunion initialement programmée les jeudi 19 et vendredi 20 novembre 2020 a dû être reportée au mercredi 20 et jeudi 21 janvier 2021.

Les mêmes conditions sanitaires ont, vous le savez, contraint tant la Fédération que les associations locales à reporter, voire à annuler, les différentes manifestations programmées. En conséquence les dossiers que les services de la Fédération ont pu mettre à notre disposition pour notre contrôle se sont trouvés limités.

De ce fait ont été examinés : au secteur des Sports la Coupe Régionale P.A.C.A. et la Coupe Nationale Inter Finances, au secteur de la Culture le Salon National Inter Finances de la Photographie, le Festival de Musique, les frais de missions, et enfin les subventions informatiques.

A) SECTEUR DES SPORTS :

1) Coupe Régionale P.A.C.A. :

Organisée par les « Retraités du Vaucluse » au PRADET dans le Var les 12 et 13 septembre 2020.
La subvention allouée par le Conseil d'Administration s'élevait à 2 000 €.
Les dépenses se sont élevées à 10 962,67 € et les recettes à 9 482,00 €.
La subvention a été réglée à hauteur de 1 480,67 €, le reliquat de 519,33 € ayant été reversé au secteur du fonctionnement.
L'examen des pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation.

2) Coupe Nationale Inter Finances :

Le « barème des subventions forfaitaires allouées aux clubs » mis en place par la Fédération sert toujours de base au calcul des indemnités. Il est revu périodiquement.

Le logiciel utilisé depuis quelques années gère avec précisions les prises en charge tant des déplacements que des réceptions.

Il simplifie les procédures et permet d'éditer directement des « Lettres-Chèques » au bénéfice des associations locales.

Nous précisons que les indemnités sont désormais versées après la compétition ce qui évite les nombreux versements après forfaits.

Toutefois, s'agissant des déplacements Métropole-Corse-Métropole, les frais de transports ne sont calculés qu'à l'issue des rencontres et après réception de la feuille de match et sur présentation de la facture des billets d'avion.

La subvention allouée était de 175 000,00 €.

Compte tenu des dispositions sanitaires en vigueur, la compétition n'a pu être menée à son terme aussi les dépenses ne se sont élevées qu'à 100 217,34 €.

Le reliquat de 74 782,66 € a été reversé au secteur du fonctionnement.

L'examen des pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation.

B) SECTEUR CULTUREL :

1) Salon National Inter Finances de la Photographie :

Ce 46^{ème} salon a été organisé par la Fédération à PARIS-BERCY du 4 au 6 octobre 2019.
La subvention allouée s'élevait à 10 000,00 €.
Les dépenses se sont élevées à 12 494,03 € et les recettes à 5 798,20 €.
La subvention a été versée à hauteur de 6 695,83 €, le reliquat de 3 304,17 € étant reversé au secteur du fonctionnement.
L'examen des pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation.

2) Festival de Musique :

Ce festival a été organisé par l'ATSCAF des Côtes d'Armor à HILLION du 4 au 6 octobre 2019.
La subvention allouée s'élevait à 15 000,00 €.
Les dépenses se sont élevées à 46 017,50 € et les recettes à 37 873,24 €.
La subvention a été versée à hauteur de 8 144,26 €, le reliquat de 6 855,74 € étant reversé au secteur du fonctionnement.
L'examen des pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation.

3) Frais de mission :

La seule dépense à ce titre a concerné le déplacement dans le cadre de la préparation du Week-End photo du Chef du Service de la Culture à BOULOGNE-SUR-MER le 21 juillet 2020.
La subvention allouée pour l'ensemble des déplacements était de 4 000,00 €.
Ces frais de déplacement se sont élevés à 57,80 €, le reliquat de 3 942,20 € étant reversé au secteur du fonctionnement.
La copie du billet de train justificative de la dépense a bien été produite.

C) SUBVENTION « INFORMATIQUE et BUREAUTIQUE » :

Les subventions allouées font l'objet d'un règlement par la Fédération à hauteur du tiers de la dépense et sur présentation d'une facture.
La somme globale allouée à ce poste par le Conseil d'Administration était de 15 000,00 €.
Une somme totale de 942,00 € a été versée aux 5 associations qui avaient sollicité une subvention.
Le reliquat de 14 058,00 € a été reversé au secteur des sports et de la culture à hauteur respectivement de 80% et 20 %.
L'ensemble des factures a bien été produit et leur examen n'a révélé aucune anomalie.

CONCLUSION GENERALE :

Les membres de la Commission de Contrôle ne sont pas opposés à ce qu'il soit donné décharge à la Trésorière.

Ils remercient tous les services de la Fédération tant pour leur accueil que pour leur disponibilité lors du contrôle, ainsi que pour le soin apporté à la présentation des dossiers par les différents acteurs des secteurs de la culture, des sports et de l'informatique.

Pierre BERARD et Patrick MACHINAL